



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 14 MAI 2018

Affiché le 18 mai 2018.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 7 mai 2018, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (à partir de 19h27) Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Isabelle SERRAND	
Etaients excusés	Hélène VIOLY - Thierry REBERE (jusqu'à 19h27) - Anaïs JULLIEN Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) Nicolas RIPPE - Janine DURET	
Secrétaire de séance	Anne-Marie FEUGIER	
Conseillers en exercice : 19	à 19h	à partir de 19h27
	Présents : 13	14
	Votants : 14	15

APPROBATION COMPTE RENDU DU 3 AVRIL 2018

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 2

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2018-003 du 10/04/2018	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux points à temps année 2018, pour un montant de 13 400 € HT, soit 16 080 € TTC.
N° 2018-004 du 04/05/2018	Contrat avec Société PYRAGRIC INDUSTRIE, spectacle pyrotechnique fête nationale du 14/07/2018 pour un montant de 4 166.67 € HT, soit 5 000 € TTC.
N° 2018-005 du 04/05/2018	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux voirie année 2018, pour un montant de 16 402.30 € HT, soit 19 682.76 € TTC.

D'autre part, elle informe que, suite à la délibération du Conseil n° 2018-011 du 12 mars 2018 la mandatant pour signer les conventions d'intervention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, elle a conclu la convention suivante :

- n° 2018-38-VOI du 03/04/2018 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la route de Maissiat consistant en la réalisation d'une esquisse et le chiffrage des travaux pour un montant de prestation de 900 € HT.

TRANSACTION PENALE INFRACTION REJET EAUX USEES DANS LE MERDANÇON

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle s'est rendue à une audition le 30 juin 2017 au cours de laquelle elle a été entendue par la police de l'eau suite au rejet d'eaux usées non traitées dans le Merdançon au niveau du pont de la rue du 21 juillet 1944 à partir d'un exutoire d'orage.

Elle précise que le procès-verbal dressé à l'encontre de la Commune a été transmis au procureur de la République qui a validé le principe d'une transaction pénale, alternative à la procédure judiciaire.

Elle ajoute que la Commune étant passible d'une amende de 375 000 €, elle a accepté la proposition faite qui permet de clore ce dossier par le paiement d'une amende de 2 000 € avant le 19 juin 2018.



Commune de DORTAN (01590)

André PERRIN précise qu'il a également été convoqué nominativement en sa qualité d'Adjoint au Maire délégué à l'eau et à l'assainissement. Il a accepté la transaction pénale et a versé une amende de 200 €, étant passible, à titre personnel, d'une amende de 75 000 €.

Il informe que le déversoir d'orage a été nettoyé et qu'aucun nouveau rejet de ce type n'est à déplorer.

Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- ENTERINE l'accord relatif au paiement d'une amende transactionnelle de 2 000 €.
- MANDATE Mme le Maire pour en effectuer le versement.

BAIL GAEC DU TRUCHET

Mme le Maire rappelle au Conseil que le bail rural passé avec le GAEC du Truchet arrive à expiration le 30 juin 2018.

Elle propose d'établir un nouveau bail d'une période de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2018, renouvelable par tacite reconduction, pour la location des terrains communaux suivants, moyennant la somme annuelle de 125 € avec actualisation chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages :

Situation	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface cadastrale en ha	Nature	Surface exploitable en ha
Planchamp	ZE	12	11.3320	prés	22.78
Sur Planchamp	ZE	13	0.6590	landes	
Sur Planchamp	ZE	14	4.6610	prés	
Le Mollard	ZE	115	14.0673	landes	
Le Mollard	ZE	162	7.2342	landes	
Les Bourbes	B	196	8.0420	taillis	
Les Bourbes	B	744	15.2392	landes	
TOTAL			61.2347		

Arrivée de Thierry REBERE à 19h27

Présents : 14

Votants : 15

Agnès PRUNIAUX demande que soit rajouté un article sur la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel traversant la parcelle ZE 115.

Délibération : oui à l'unanimité.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A SENISSIAT

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu deux propositions d'achat d'une partie du terrain communal ZI 150 (environ 25 479 m²) classé en zone 1AU4* du PLU, l'une à 18 € le m² et l'autre à 16 € le m².

Elle précise que l'estimation du service des Domaines est de 20 € le m² avec une marge de négociation de 10 %.

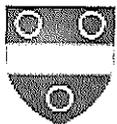
A la demande de Ludovic SAILLARD, elle confirme que le City Stade reste propriété de la Commune et n'est pas concerné par cette vente.

Délibération : le Conseil municipal :

- **à l'unanimité**, DECIDE de vendre le terrain précité ;
- **par 14 voix pour et 1 non participation au vote**, MANDATE Mme le Maire, pour la vente au plus offrant avec un prix minimum de 18 € le m².

CONTRAT UTILISATION LOGICIEL CANTINE

Joël SUBTIL informe le Conseil que la Société RPC, titulaire du marché de fourniture des repas au restaurant scolaire, propose de mettre gratuitement à la disposition de la Commune son logiciel « ROPACH CANTINE » destiné à l'inscription des enfants déjeunant au restaurant scolaire ainsi qu'à la gestion de la tarification et de la facturation.



Commune de DORTAN (01590)

Il précise que cet outil est mis dans un premier temps à disposition pour test du 2 mai au 3 juin 2018 puis pendant toute la durée du marché de fourniture des repas, soit jusqu'au 31 août 2021.

Il indique qu'il prendra contact avec d'autres Communes utilisatrices du logiciel pour leur retour d'expérience et également avec la Trésorerie d'OYONNAX.

Délibération : oui à l'unanimité :

CONVENTION AVEC TRESORERIE CONDITIONS RECOUVREMENT PRODUITS LOCAUX

Jean-Claude GAILLARD présente au Conseil la convention proposée par le Trésorier d'OYONNAX, avec, comme objectif recherché de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes.

Il détaille l'engagement de chacune des parties de développer leur coordination afin de parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits locaux.

Délibération : oui à l'unanimité.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Jean-Claude GAILLARD propose de renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2018 moyennant une contribution qui reste fixée à 0.30 € par habitant, soit la somme de 566.70 € pour 1 889 habitants au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que ce fonds, géré par le Département, s'avère primordial et d'une grande utilité. Il permet :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement (règlement de dettes de loyer, charges, sous forme de secours ou de prêts) ;
- d'aider les personnes à accéder à un logement locatif (prise en charge de la caution, du dépôt de garantie, etc.) ;
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Il précise que 646 aides ont été accordées en 2017 par le FSL sur le territoire de la Communauté de Communes pour un montant total de 227 702 € et en donne le détail :

- accès au logement : 449 aides ; 161 427 € ;
- maintien dans le logement : 61 aides ; 32 962 € ;
- règlements factures d'eau : 93 aides ; 17 574 € ;
- règlements impayés d'énergie : 43 aides ; 15 739 €.

Délibération : oui à l'unanimité.

REPRISE ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT « LE PONT DE MAISSIAT »

Agnès PRUNIAUX rappelle au Conseil sa décision du 29 mai 2017 pour la reprise des espaces communs du lotissement « Le Pont de Maissiat », parcelle B 545, et l'acquisition des parcelles de terrain B 535, 536 et 539, lieu-dit « L'Allarisse », au prix de 1 € symbolique les 4.

Elle précise que deux délibérations ont été prises en ce sens et que seule l'une d'elles indiquait le prix. Toutefois et malgré le protocole d'accord signé avec les propriétaires, le notaire demande que la somme de 1 € symbolique soit rajoutée sur la délibération de reprise des espaces communs du lotissement.

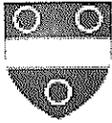
Délibération : oui à l'unanimité.

TRAVAUX SYLVICOLES FORET COMMUNALE : DEMANDE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

André PERRIN rappelle au Conseil que des travaux seront réalisés en forêt communale, dont le dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 5 d'une surface de 2.7 ha.

Il précise que ces travaux, estimés à 2 529.01 € HT, sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40 % par la Région Auvergne-Rhône Alpes et propose de solliciter cette aide financière.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

SIEA : MODIFICATION STATUTS

Mme le Maire expose au Conseil le rappel fait au SIEA par la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture précisant qu'il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les Communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur le budget en dépenses d'investissement.

Elle précise que cette participation devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le SIEA ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts ;

Elle ajoute qu'à cet effet, le Comité syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA portant sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité de la phrase suivante : « *Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le Comité syndical* ».

Délibération : oui à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Médecin : le départ du docteur NOUYRIGAT est confirmé pour le 1^{er} avril 2019. Ce dernier a donné mandat à un cabinet de recrutement pour trouver son successeur. Si aucun candidat n'est retenu avant le départ du médecin, la Commune devra peut-être prolonger le contrat.
2. Sentiers Buissonniers : Mme le Maire fait passer les photos des déchets ramassés lors de la journée de nettoyage de printemps du samedi 14 avril et des panneaux posés à Emondeau signalant le marais des Ormes.
3. Bibliothèque municipale : organisation d'une dictée pour tous le vendredi 18 mai à 18h30.
4. Extinction nocturne éclairage public : un RV a eu lieu avec des administrées demandant une modification des horaires de 22h à 4h.
5. PACS : depuis le 1^{er} novembre 2017, date à laquelle cette compétence a été transférée aux Communes, 3 PACS ont été enregistrés à DORTAN.
6. Tournoi de foot du 10/05 : suite aux remarques et courriels parvenus en Mairie de la part de personnes offusquées de voir le stade éclairé pendant la journée, un courrier a été fait au président de l'association. Fabien CHAVET précise que c'était une question de visibilité pour les enfants en raison de la pluie.

La séance est levée à 20h40.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie FEUGIER

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.